

MAIRIE DE ST MARTIN DE LENNE
Tél / fax : 05 65 47 45 39

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 10 décembre 2010 à 20 h 30 mn

L'an deux mil dix, le 10 décembre à 20 h 30 mn, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roland PUEL, Maire.

Présents : M. Alain CHEVRIER, premier adjoint,

Mme Jacqueline SALES, deuxième adjointe,

Mrs Michel DELTOUR, Hervé BALITRAND, David CANTAGREL, Sébastien CROS, Jean-Michel SIEBERT, Paul-Antoine PERIE, Serge CHEVRIER, Jean-Claude GRANCHETTE

Secrétaire de séance : Mr David CANTAGREL

Ecole

Emploi de Mme A. BERNARD, aide à la vie scolaire

Mr le Maire informe le conseil municipal du recrutement de Mme Audrey BERNARD en tant qu'aide à la vie scolaire pour une durée déterminée de deux mois. (Remplacement de Melle Cagnon). Elle est également nommée régisseuse de la cantine scolaire.

Participation aux frais des sorties scolaires

Mr le Maire fait part au conseil municipal de la demande de l'association des parents d'élèves pour la participation financière de la commune aux sorties scolaires. En effet depuis l'année scolaire 2007/2008 et jusqu'à aujourd'hui, une participation de 50 € par élève avait été accordée en conseil d'école, contribution qui n'a pas été versée depuis (absence de réclamations et de justificatifs de la part de l'école).

Cette participation ayant été promise par l'ancienne municipalité et le conseil municipal actuel, *l'accord est donné pour le versement de ces sommes qui aura lieu soit en cette fin d'année (en fonction des prévisions budgétaires et contraintes liées à la clôture du budget), soit au début de l'année 2011.*

Réclamation sur les frais de transport scolaire

Pour deux enfants de la commune fréquentant l'école primaire de St Géniez, le Conseil Général demande une participation financière aux familles pour les frais de transport scolaire.

Cette situation résulte du choix exclusif des parents de scolariser leurs enfants dans une autre commune.

Compte tenu, d'une part, que les frais de transport en question concernent le Complément Famille et, que d'autre part les mêmes services existent dans notre école communale, le Conseil Municipal confirme que ces frais doivent être pris en charge par les familles. Cette position du Conseil Municipal est en accord avec la délibération du 20 novembre 2008, rendue exécutoire le 24 décembre 2008 par la Sous-préfecture de Millau, laquelle précise que la commune exclut de prendre en charge les frais inhérents à la scolarisation des élèves du primaire à l'extérieur de la commune.

Permis de construire

Le permis de construire concernant l'agrandissement et la rénovation de l'école a été accordé.

Nous attendons les directives de Mr Fabre, architecte pour lancer les appels d'offre.

Procédure de dématérialisation des actes

La Sous-préfecture nous a invité à passer une convention avec elle pour la dématérialisation du contrôle de la légalité des actes administratifs, afin de les rendre exécutoires dans des délais plus courts et d'harmoniser nos contacts avec la Préfecture avec ce qui se fera sur l'ensemble du territoire.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de cette convention qui sera mise en place début 2011.

Travaux du bâtiment annexe de la Salle des fêtes

Les travaux en cours concernent le lot n° 6 : cloisons – isolation – plafonds.

Compte-rendu de la réunion entre élus et associations

Au cours de cette réunion les élus ont manifesté leur souhait de faire participer les associations aux travaux de finition des nouveaux bâtiments annexes de la salle des fêtes. La participation des associations pourrait se faire selon les possibilités suivantes :

- 1°) Apport d'une participation financière,
- 2°) Participation directe aux travaux par les membres des associations,
- 3°) Par le bénéfice résultant de l'organisation d'un quine inter associatif.

A noter que les associations présentes n'ont pas fait d'objections à ces propositions. D'ores et déjà les chasseurs ont décidé d'aménager bénévolement le local qui leur est destiné.

Conditions d'utilisation de la salle des fêtes et des nouveaux bâtiments annexes

En ce qui concerne la salle des fêtes, un forfait de 30 € sera demandé à chaque association qui l'ont utilisée en 2010, destiné à compenser partiellement les frais de consommation électrique (chauffage, éclairage extérieur, camion frigo, etc.)

Pour l'avenir, à l'unanimité les membres du conseil municipal sont d'accord pour installer:

- 1°) des dispositifs de commande du chauffage avec jetons, (un pour la salle des fêtes et un pour la salle associative),
- 2°) pour des raisons pratiques des compteurs divisionnaires, eau et électricité, pour le local de la chasse.

Informatique

L'évolution en matière de logiciel informatique (bureautique) a amené le SMICA (Syndicat Mixte pour l'informatisation des collectivités aveyronnaise) à négocier, pour notre compte et celui des autres collectivités aveyronnaises adhérentes au SMICA, l'achat groupé de nouveaux logiciels. Ces nouveaux logiciels se présentent sous la forme d'un pack intégrant des logiciels que nous utilisons déjà mais en version améliorée et de nouveaux logiciels permettant par exemple la gestion des actes d'état civil ou encore le recensement militaire et autres domaines intéressés par la commune.

Le devis présenté par l'entreprise éditrice de logiciel s'élève à 959 € HT. La formation et l'installation concernant ces nouveaux logiciels sont prises en charge par le SMICA.

Il est également précisé que le passage à cette nouvelle génération de logiciel peut impliquer des incompatibilités avec notre matériel informatique. Le SMICA sera compétent pour la vérification de la configuration matérielle requise.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de l'offre émise, la facturation et l'installation n'aura lieu qu'en 2011.

Questions diverses

Locations

Mr le Maire informe le conseil municipal du départ probable de Mme Arrivé qui occupe l'ancien presbytère de Lenne.

Quant à l'ancienne mairie, un locataire s'est engagé à occuper l'habitation au début de l'année 2011. Pour améliorer le chauffage de ces locaux, le conseil municipal est d'accord pour l'installation de trois radiateurs radiants en remplacement des anciens vétustes.

Calendrier

Les associations sont expressément invitées à communiquer en mairie le programme des manifestations envisagées pour 2011, afin de pouvoir planifier l'utilisation de la salle des fêtes.

Saleuse

Après démarches auprès des distributeurs concernés, la commune a acquis une saleuse au prix de 1489 € (CMA à Rodez), pour une livraison mi-janvier 2011.

Planning des bennes à encombrants

Les bennes seront présentes sur notre commune.

-du 21/02/2011 au 06/03/2011

-du 30/05/2011 au 19/06/2011

-du 12/09/2011 au 25/09/2011

Registre des délibérations

Modification du Code Général des collectivités territoriales- Un décret du 8 juillet 2010 modifie le CGCT, notamment au niveau de la tenue du registre des délibérations et du registre des décisions prises par le maire. (voir décret).

Début 2011, nous devons tenir compte de ces modifications et acquérir les fournitures administratives nécessaires à la bonne tenue de ces registres.

Site Internet

Mr le Maire fait part au conseil municipal de l'avancement concernant la création d'un site officiel de la commune de St Martin de Lenne. Suite à une formation suivie et proposée par l'ADM « Panorama Internet Public et Citoyen en Aveyron », il s'avère que la création d'un site nous permettrait d'adhérer au SIP (Service Information Publique) et d'avoir accès par l'intermédiaire de ce site à la plateforme e-aveyron , à l'e-administration ...

Petit Journal

La prochaine édition du petit journal est prévue début 2011.

SIAH

Lors de la dernière réunion du Syndicat d'Aménagement de la Haute Vallée de L'Aveyron, nous avons été informé du désengagement partiel du Parc Naturel Régional des Grands Causses et de l'agence Adour Garonne pour les dépenses d'entretien des berges entraînant une augmentation des charges des communes adhérentes.

Dans la proposition initiale du syndicat cette augmentation était uniforme pour toutes les communes. Au cours de cette réunion nous avons demandé que cette augmentation soit proportionnée à la longueur des berges à entretenir par chaque commune.

En date du 7 décembre 2010 le syndicat nous a adressé une simulation de financement basée selon notre proposition, pour les années 2011 et 2012.

La décision finale sera débattue lors de la prochaine réunion du Syndicat.

Galette

Prévu dimanche 9/01/2011

Le prochain conseil est fixé au 4 février 2011.

La séance est levée à 23 H 45.